



HAL
open science

Une diplomatie de parlementaires : typologie des élus français en voyage à Damas (2015-2017)

Manon-Nour Tannous

► **To cite this version:**

Manon-Nour Tannous. Une diplomatie de parlementaires : typologie des élus français en voyage à Damas (2015-2017). *Diplomaties plurielles*, Oct 2017, Banská Bystrica, Slovaquie. pp.67-88. hal-01947200

HAL Id: hal-01947200

<https://hal.science/hal-01947200v1>

Submitted on 6 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Publication initiale : « Une diplomatie de parlementaires : typologie des élus français en voyage à Damas (2015-2017) », in Gilles Rouet et Radovan Gura, *Diplomatie plurielle : Acteurs et enjeux*, 2018, p. 67-88.

Une diplomatie de parlementaires : typologie des élus français en voyage à Damas (2015-2017)

Manon-Nour TANNOUS

En octobre 2017, dans la perspective de la reconfiguration des groupes d'amitié parlementaire de la nouvelle législature, se pose la question de la « mise en pause » du groupe d'amitié France-Syrie à l'Assemblée nationale. L'interrogation surgit en réaction à l'activisme parlementaire de quelques élus lors des sept années de conflit syrien, et en particulier à des initiatives face auxquelles le pouvoir exécutif exprimait avec constance sa prise de distance : les visites de parlementaires français à Damas. Elle est également la volonté d'actualiser la politique parlementaire par rapport à l'état des relations entre Paris et Damas.

Le bureau de l'Assemblée nationale, le 12 décembre 1961, décrit le groupe d'amitié comme un groupe de parlementaires destiné à « créer ou resserrer des liens d'amitié avec des parlements à l'étranger »¹. Plus précis quant à la nature des relations que les deux États doivent entretenir, le Sénat indique dans son règlement intérieur que ces groupes « ont pour objet de développer des relations avec les assemblées parlementaires de pays ou d'ensemble de pays formant une entité géographique et historique, avec lesquels la France entretient des relations officielles »².

Or entre Paris et Damas, ces relations n'ont plus cours. Quelques semaines après le début des soulèvements en Syrie en mars 2011, la diplomatie française condamne leur répression par le régime syrien. Motrice dans les arènes européennes et internationales³, la France parie alors sur une chute rapide du président syrien Bachar Al-Assad et, par une rupture des relations, escompte figurer en bonne position auprès d'interlocuteurs identifiés comme incarnant l'avenir démocratique du pays.

La dégradation des relations aboutit en mars 2012 à la fermeture de l'ambassade de France à Damas, cible d'attaques depuis juillet 2011, puis à l'expulsion de l'ambassadrice de Syrie en France en mai – restée lettre morte puisqu'elle a pu rester à Paris au titre de déléguée permanente auprès de l'Unesco. La démarche n'est pas isolée. À titre de protestations, plusieurs pays ferment leur ambassade en Syrie en février-mars 2012, en commençant par les États-Unis, puis la Belgique, l'Espagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Italie, l'Allemagne, ainsi que la Turquie, le Japon, les pays du Golfe ou encore la Tunisie. La délégation européenne conserve quant à elle une représentation en Syrie, mais en décembre 2012, elle se replie sur Beyrouth tout en continuant d'effectuer des missions à Damas.

Dans l'interstice ainsi créé réapparaissent des catégories d'acteurs partisans à titre divers de la relance des relations franco-syriennes. Parmi eux, et au sein d'un questionnement plus général en relations internationales sur les nouveaux acteurs de la diplomatie, notre attention

¹ Cité dans Didier Maus, « Le cadre institutionnel de la diplomatie parlementaire », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2012/1, n° 17, p. 14-36.

² Règlement du Sénat et instruction générale du bureau, point XXII « Groupes interparlementaires d'amitié » : <http://www.senat.fr/reglement/reglement76.html#toc298>

³ Manon-Nour Tannous, « La France et l'approche multilatérale de la crise syrienne », *Annuaire français des Relations Internationales*, volume XVIII, Bruylant, Bruxelles, 2017, p. 333-347.

se porte sur les parlementaires, et plus particulièrement un type d'activité : les visites qu'ils effectuent dans les zones contrôlées par le régime syrien⁴. Ce chemin de Damas a été emprunté publiquement par des élus français à partir de février 2015. Il s'agit de délégations hétérogènes, souvent multipartisanes, mêlant des parlementaires et d'autres personnalités (du monde politique, économique ou associatif). Nous en dénombrons six entre 2015 et 2017⁵.

L'ambiguïté entre dimension officielle et personnelle de la démarche nous conduit à souscrire à la proposition de parler de « diplomatie des parlementaires » plutôt que de « diplomatie parlementaire », « *le rôle des individus et du facteur personnel dans ce domaine étant un élément impondérable mais crucial* »⁶. Les acteurs capitalisent à la fois sur leur statut officiel (celui d'élus), et sur le motif de la transgression à un moment où la politique syrienne de la France est questionnée. La transgression apparaît en effet comme une « *forme de modernité nécessaire pour faire évoluer un discours politique ankylosé* »⁷ ou une politique désapprouvée, ici la politique menée par l'exécutif français sur la crise syrienne.

Afin d'en saisir les dynamiques et les enjeux, nous nous interrogeons sur le statut de ces visites, qui interviennent en dissonance par rapport à la politique officielle de la France. Nous analyserons dans un premier temps le rôle historiquement limité de la diplomatie parlementaire et des parlementaires dans les relations franco-syriennes, afin de contextualiser les visites de 2015-2017. Nous esquisserons ensuite une typologie des « figures » parlementaires entreprenant ce voyage après 2015, afin de comprendre sa fonctionnalité politique dans un parcours professionnel ou personnel. Il s'agira notamment de montrer comment ces acteurs parlementaires jouent, dans leur démarche, de l'ambiguïté entre des enjeux et niveaux multiples : explorer des canaux politiques ignorés par le ministère des Affaires étrangères, trouver des avantages dans la concurrence partisane en France, faire passer des messages, voire représenter la France. Enfin, nous expliquerons la dimension du « recevoir » pour le régime syrien en déficit de légitimité internationale, et la surévaluation de ces visites par Damas.

I. « Exister » : une relation bilatérale dominée par les exécutifs

Entre la France et la Syrie, sur la période contemporaine, les relations sont largement animées par le pouvoir exécutif de chaque pays. Cela tient d'abord à l'architecture institutionnelle de la V^{ème} République d'une part, et à l'autoritarisme centralisé syrien d'autre

⁴ Cet article ne concerne pas les tentatives de visites de parlementaires initiées en soutien soit aux civils soit à l'opposition syrienne et qui, interdites par le régime de Damas, n'ont pas pu aboutir à un accès au territoire syrien. Aussi pensons-nous à la délégation mise en place en décembre 2016 lors du bombardement d'Alep-Est – avec les députés Cécile Duflot (EELV), Hervé Mariton (LR) et Patrick Mennucci (PS) –, refoulés à la frontière turco-syrienne.

⁵ Les visites de parlementaires s'échelonnent comme suit : Février 2015, Jacques Myard (député LR), Gérard Bapt (député PS), Jean-Pierre Vial (sénateur LR) et François Zocchetto (sénateur UDI) ; Septembre 2015, Gérard Bapt (député PS), Christian Hutin (député MRC, apparenté PS) et Jérôme Lambert (député RRDP) ; Octobre 2015, Jean-Frédéric Poisson (député chrétien-démocrate), Véronique Besse (députée MPF) et Xavier Breton (député LR) ; Novembre 2015, Thierry Mariani (député LR), Nicolas Dhuicq (député LR), Jean Lassalle (député MoDem), Yannick Moreau (député LR) et Michel Voisin (député LR) ; Mars 2016 : Valérie Boyer (députée LR), Thierry Mariani (député LR), Nicolas Dhuicq (député LR), Denis Jacquat (député LR) et Michel Voisin (député LR) ; Janvier 2017 : Thierry Mariani (député LR), Nicolas Dhuicq (député LR) et Jean Lassalle (député MoDem). D'autres visites individuelles ont lieu, comme celle à nouveau de Thierry Mariani, en novembre 2017.

⁶ Emilia Robin Hivert et Christian Wenkel, « Introduction », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2012/1, n° 17, p. 8-13, p. 12.

⁷ Marie Aynié et Frédéric Fogacci, « Introduction », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2016/1, n° 23, p. 13-21, p. 14.

part. Par ailleurs, si la communauté francophone peut s'avérer un relais utile d'une influence linguistique et culturelle française en Syrie, la Syrie ne bénéficie pas en France de groupes de soutien importants comme l'Irak des années 1980, où les intérêts économiques comptaient.

Dans ce schéma, la politique de l'enceinte législative consiste assez largement à faire chorus avec la politique présidentielle. Discrets lors des dégradations des relations, les parlementaires dédoublent la diplomatie classique lors des phases de restauration. Ces voix ont un impact qu'il ne s'agit pas de négliger. Ainsi, sous Jacques Chirac, acteur de la relance d'une politique syrienne dès son élection en 1995, on note la mise en place de relations parlementaires, avec la création du groupe d'amitié France-Syrie au Sénat en 1997, dans une « *volonté d'établir de nouvelles relations avec un grand pays, par l'histoire, par la géographie et par la démographie* »⁸, soit une logique de renforcement de la diplomatie du gouvernement. Les groupes d'amitié France-Syrie sont dès lors composés de personnalités politiques de poids, signe de l'importance accordée à ce pays. Un groupe équivalent Syrie-France à l'Assemblée du peuple à Damas devient un interlocuteur et acteur de relations parlementaires suivies.

Peu après la prise de pouvoir par Bachar Al-Assad succédant à son père en 2000, un rapport interparlementaire est émis en 2002, « *La Syrie à la croisée des chemins* »⁹, avec l'objectif clair de soutenir les volontés d'« *ouverture* » et de « *modernisation* » d'un « *pays-clé pour le Proche et le Moyen-Orient. Un pays aussi qui tente de sortir progressivement de la glaciation consécutive à la guerre froide et aux conflits dans la région* ». Cinq ans plus tard, un autre rapport parlementaire, « *Où en est la Syrie ?* »¹⁰, plaide pour la réintégration du pays après la rupture de 2004-2005, interprétée comme étant en décalage avec le retour des autres diplomaties occidentales dans le pays dès 2006 : les ministres des Affaires étrangères norvégien, néerlandais, espagnol, allemand, belge, multiplient les initiatives envers Damas, suivis en mars 2007 par le Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), Javier Solana, puis par la visite de la présidente de la Chambre des représentants américaine, Nancy Pelosi.

Devançant de peu la politique de Nicolas Sarkozy, ce rapport encourage opportunément les velléités de relance du nouveau président. Aussi le document mentionne-t-il : « *Il est donc clair que la politique d'isolement de Damas était inefficace. L'absence de relations politiques et en particulier parlementaires entre la France et la Syrie a, dans ce contexte, perdu de son sens. Il faut ajouter que l'objectif d'isolement de la Syrie a été contrarié par la politique syrienne elle-même. Car le président syrien s'est évertué à rompre la glace que certains tentaient d'installer autour de Damas. Aussi a-t-il tout d'abord pris l'initiative de proposer à Israël une reprise des discussions du processus de paix. Surtout, il a réussi, lors du Sommet arabe de Riyad de la fin mars 2007, à obtenir un grand retour de la Syrie sur la scène politique arabe à la faveur d'un sensible rapprochement avec l'Arabie Saoudite* »¹¹. Les échanges parlementaires concordent alors avec la politique présidentielle en construction.

Pour autant, les moments de dissonance avec l'exécutif ne sont pas nouveaux. Ainsi, même faiblement institutionnalisée, une forme de lobbying défendant une politique de coopération avec Damas se manifeste dès lors que les relations politiques entre les deux pays sont rompues, afin de militer pour leur rétablissement.

Les chambres législatives deviennent alors le lieu d'une polyphonie des voix françaises et retrouvent un rôle propre. La crise de 2005, autour du rôle régional de la Syrie et de la

⁸ « *La Syrie à la croisée des chemins* », Rapport de groupe interparlementaire d'amitié n° 44, Sénat, mars 2002.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ « *Où en est la Syrie ?* », Rapport de groupe interparlementaire d'amitié n° 76, octobre 2007.

¹¹ *Ibid.*

dénonciation de sa politique au Liban, est révélatrice de ces dynamiques. Néanmoins, l'action de certains députés, comme Philippe Marini, président du Groupe sénatorial d'amitié France-Syrie, se résume à la défense du projet d'ouverture d'un lycée français, qui s'achèvera sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Le sénateur entretient ainsi le thème de la coopération culturelle et de la francophonie, permettant en partie d'échapper à l'argumentaire politique.

Toutefois, la question de la cohérence du positionnement français, divisé entre son exécutif et les positions de parlementaires isolés – qui plus est lorsqu'ils ont par le passé exercé des fonctions exécutives –, est déjà soulevée. En décembre 2006, Éric Raoult, député UMP de Seine-Saint-Denis, pose une question parlementaire pour attirer l'attention sur les visites « *inopportunes* » de certains députés français en Irak et en Syrie. Il commente : « *Certes, un parlementaire n'est pas soumis à une obligation de résidence, mais l'attrait de la médiatisation ne doit pas conduire pour autant à contredire, voire à contrecarrer la diplomatie officielle de notre pays. Notamment avec des pays comme la Syrie et l'Irak dont la complexité peut conduire à bien des manifestations et où la démocratie n'est pas encore passée de l'ombre à la lumière. Il serait donc nécessaire de rappeler aux parlementaires, notamment quand ils ont eu des responsabilités ministérielles antérieures, les règles minimales qui doivent être respectées pour différencier des initiatives entre médiatisations personnelles et habituelles et diplomatie parlementaire groupée* »¹².

Les questionnements que l'on retrouve quelques années plus tard lors de visites de parlementaires à Damas, sont déjà présents en filigrane. Mais la violence déployée dès 2011 par le régime syrien pour la conservation du pouvoir les rend plus acerbes. L'inquiétude ne concerne plus tant la cohérence du positionnement français, que les gages que de telles visites sont susceptibles de donner au pouvoir de Damas. Face à ces critiques, les parlementaires concernés jouent sur l'ambiguïté de leur démarche.

II. « Visiter » : une ambiguïté des rôles du parlementaire en voyage à Damas

En 2011, les voix dissidentes ne sont d'abord pas audibles pour plusieurs raisons : la répression pratiquée par le régime de Bachar Al-Assad est largement condamnée, l'opposition est identifiable et correspond aux critères de la diplomatie française pour un éventuel soutien, le pari d'une chute rapide du régime semble crédible et la crainte de reproduire les erreurs d'évaluations à propos du soulèvement tunisien quelques mois plus tôt reste présente.

La politique parlementaire apparaît alors comme étant en phase avec celle de l'exécutif. En témoigne le report *sine die* de la visite officielle que devait effectuer en Syrie en janvier 2011 Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale¹³. Par ailleurs, dès le début du soulèvement, nombre de questions au gouvernement concernant la Syrie dénoncent la répression des manifestations par le régime syrien, le blocage du Conseil de sécurité des Nations Unies, et en appellent à une diplomatie française audacieuse¹⁴.

Mais l'enlisement des solutions politiques, la militarisation du conflit et l'apparition du

¹² Éric Raoult, question à l'Assemblée nationale, publiée au JO le 12 décembre 2006.

¹³ Dans la perspective du renforcement du dialogue entre les parlementaires français et syriens, Bernard Accoyer (LR) devait se rendre à Damas du 26 au 28 janvier 2011, avec une délégation de députés membres de la majorité et de l'opposition, composée de Marc Le Fur (LR), vice-président de l'Assemblée nationale et du groupe d'amitié France-Syrie, et d'autres membres de ce groupe : Jean-Claude Guibal (LR), Jérôme Lambert (PS) et François Loncle (PS).

¹⁴ Voir les questions au gouvernement suivantes : 14 juin 2011 (Gérard Bapt, PS), 5 octobre 2011 (Axel Poniatowski, LR), 16 novembre 2011 (Martine Aurillac, LR), 23 novembre 2011 (Étienne Blanc, LR), 29 novembre 2011 (Anne Grommerch, LR), 1^{er} février 2012 (Jean-Christophe Lagarde, UDI), 8 février 2012 (Bruno Bourg-Broc, LR).

phénomène jihadiste lèvent les préventions. Le 29 juin 2014 est proclamé le califat, évolution de terrain qui permet de libérer le discours qui faisait de la crise syrienne une lutte du régime syrien contre des éléments terroristes. La décapitation d'un citoyen américain ouvre la voie à la mise en place d'une coalition internationale à l'agenda déconnecté de l'antagonisme régime/opposition, puisqu'elle est consacrée à défaire militairement un nouvel acteur, l'État islamique. Sur la scène française enfin, ont lieu en janvier 2015 des attentats à Paris et Montrouge, qui permettent à certaines voix du domaine politique ou du renseignement, favorables à un changement de politique sur la Syrie, de redevenir audibles.

La primauté de la lutte contre le terrorisme pose dès lors la question des partenaires locaux avec qui l'engager. Participant à cette interrogation, certains parlementaires réinvestissent le champ du débat pour défendre l'option d'un rapprochement avec le régime syrien. Les premières visites de parlementaires français commencent ainsi en février 2015. Mi-février, le député Michel Vauzelle (PS) rencontre à Monaco le président du parlement syrien, Jihad Lahham, dans le cadre de la conférence des parlements des pays méditerranéens. Le 25 février suivant, une délégation parlementaire bipartisan¹⁵ se rend à Damas, y rencontre Bachar Al-Assad, Jihad Lahham et Ahmed Badreddine Hassoun, le mufti de la République. Elle est composée de Jacques Myard, député UMP des Yvelines et membre de la commission des affaires étrangères, Gérard Bapt, député PS de Haute-Garonne et président du groupe d'amitié France-Syrie à l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Vial, sénateur UMP de Haute-Savoie, président du groupe d'amitié France-Syrie au Sénat, et François Zocchetto, sénateur UDI de la Mayenne, président du groupe UDI-UC, membre du groupe France-Syrie au Sénat. Un sondage en France montre alors que 61 % des personnes interrogées désapprouvent l'initiative, et 56 % estiment que Paris ne doit pas retisser des liens diplomatiques avec le régime syrien¹⁶.

Il s'agit alors pour les parlementaires empruntant le chemin de Damas de convaincre, en défendant une certaine représentation d'eux-mêmes, à travers plusieurs « figures »¹⁷. Celles-ci illustrent la palette des déterminants les menant à endosser une politique contraire à celle de l'exécutif de leur pays. Ces figures mêlent considérations internes et internationales. Le plus souvent, elles se chevauchent et seul leur cumul permet d'expliquer pleinement la démarche.

La première figure, que l'on pourrait qualifier de « baroudeur », consiste pour le parlementaire à valoriser une expérience de terrain – aussi limité celui soit-il aux territoires contrôlés par Damas. Le fait qu'il se rende sur place, alors que la rupture des relations l'interdit à tout représentant gouvernemental, est perçu comme une valeur ajoutée. Cette emprise avec le terrain apparaît comme le prolongement de la figure de l'élus de terrain dans sa circonscription, proche des préoccupations de ses administrés. La démarche est mise en scène comme s'opposant à l'attitude des responsables politiques qui restent dans les « salons parisiens »¹⁸. « Voir ce qui se passe »¹⁹ est le leitmotiv de la visite de février 2015. Les

¹⁵ Visite notamment mentionnée par René Naba, « France-Syrie : le bal des hypocrites », *Madaniya*, 26 février 2015.

¹⁶ Sondage Ifop, le *JDD*, 1^{er} mars 2015.

¹⁷ Nous ne traitons pas ici d'intérêts autres qui auraient pu être soulignés, comme une proximité avec la politique russe, ou encore des intérêts économiques. L'on songe par exemple à des personnalités comme Thierry Mariani (voir Pierre Jaxel-Truer et Benoît Vitkine, « Thierry Mariani, la voix de la Russie », *Le Monde*, 18 juillet 2016) qui a rejoint à l'issue de son mandat électif le comité d'éthique de la version française de la chaîne *Russia Today*. Voir également Nicolas Héning, *La France russe : enquête sur les réseaux de Poutine*, Fayard, Paris, 2016, 324 p.

¹⁸ Propos de Jacques Myard, rapportés dans « Syrie : Jacques Myard dénonce une "politique d'aveuglement et d'autisme" », *Le Monde*, 26 février 2015.

¹⁹ « C'est une mission personnelle pour voir ce qui se passe, entendre, écouter », déclare Jacques Myard à l'AFP, Yves-Michel Riols, Héléne Bekmezian et Benjamin Barthe, « Syrie : quatre élus français ont rencontré

participants insistent en outre sur la dimension personnelle de la démarche et des frais engagés²⁰. En janvier 2017, un des députés d'une nouvelle délégation en visite en Syrie mobilise le même argument : « *J'ai plusieurs sons de cloche et j'ai besoin de voir au plus près. J'ai besoin de comprendre* »²¹.

Une seconde figure pourrait être celle de l'« électron libre »²² et du parlementaire audacieux et porteur de propositions politiques. La notion de dissidence est ainsi mise à profit, au nom d'une liberté de parole et de position, pour revendiquer une avance sur les analyses de l'exécutif. Ainsi, membre de la délégation de cinq parlementaires qui se rend en Syrie en mars 2016, Valérie Boyer fait valoir que « *les parlementaires sont libres* »²³. Là encore, le motif de la transgression permet de comprendre la volonté d'ouvrir le champ des possibles²⁴ en modifiant la perception des enjeux. La part de provocation ne peut non plus être éludée : « *Il paraît qu'on est voué aux gémonies. J'adore cela* »²⁵ déclare le parlementaire d'une autre visite. Mais au-delà de l'affichage, l'argument politique consiste à promouvoir le rapprochement politique avec le régime syrien, au nom des intérêts français de lutte contre le terrorisme. Ce faisant, les parlementaires concernés ne parviennent pas à se défaire d'une rhétorique ancienne sur le rapport avec la Syrie, celle du régime comme un « moindre mal »²⁶, réactivé depuis 2011 sous le slogan « Assad ou le chaos », et à partir de 2015 sous celui « Bachar ou Daech ». Cette fonction peut faire écho à une histoire plus longue de positionnement de parlementaires. L'on songe ici aux « rapprochistes », désignant les parlementaires qui se veulent intermédiaires utiles et acteurs d'un recentrage de la France sur l'échiquier international. Ainsi, Edgar Faure dans les années 1950 se considérait lui-même comme « rapprochiste », défendant une conception de la position de la France comme médiateur entre les deux blocs de la Guerre froide²⁷. La différence est que son approche s'inscrivait alors en complément de celle de la présidence.

Ces deux premières figures s'inscrivent dans une trajectoire politique individuelle et visent à consolider une réputation d'expertise – par exemple pour des personnalités comme Gérard Bapt, président le groupe d'amitié France-Syrie – ; conforter une image d'indépendance – pour des profils qui se veulent originaux, comme Jean Lassalle, connu de l'opinion publique pour avoir entamé en 2006 une grève de la faim pour sauver une usine des Pyrénées – ; ou acquérir une visibilité inédite. En effet, pour tout une série d'acteurs, en particulier pour de nouveaux profils en politique, le pas de côté que constituent ces visites par rapport à la politique présidentielle leur donne une tribune susceptible d'amener sur eux la lumière. L'on songe ici à la démarche de Julian Rochedy, ancien président du Front national de la jeunesse, membre du voyage de mars 2016 lors duquel il s'illustre en postant sur Twitter un selfie avec

Bachar Al-Assad à Damas », *Le Monde*, 25 février 2015. François Zocchetto parle quant à lui de « *collecter des informations* », « Syrie : Jacques Myard dénonce une « *politique d'aveuglement et d'autisme* », *op. cit.*

²⁰ Jacques Myard : « *J'ai payé mon ticket, j'ai payé mon hôtel la nuit dernière à Beyrouth* », Yves-Michel Riols, Hélène Bekmezian et Benjamin Barthe, « Syrie : quatre élus français ont rencontré Bachar Al-Assad à Damas », *op. cit.*

²¹ Jean Lassalle, cité par Gilles Gallinaro et Alice Serrano « Députés français en Syrie : de Damas à Alep, "l'ami" Thierry Mariani vient voir "la réalité du terrain" », *France.info*, 6 janvier 2017.

²² Maurice Vaïsse, « Conclusions », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2012/1, n° 17, p. 109-112, p. 111.

²³ Déclaration de Valérie Boyer, *BFMTV*, 28 mars 2016.

²⁴ Marie Aynié et Frédéric Fogacci, « Introduction », *op. cit.*, p. 19.

²⁵ Propos de Jacques Myard, rapportés dans Yves-Michel Riols, Hélène Bekmezian et Benjamin Barthe, « Syrie : quatre élus français ont rencontré Bachar Al-Assad à Damas », *op. cit.*

²⁶ Manon-Nour Tannous, *Chirac, Assad et les autres, les relations franco-syriennes de 1946 à nos jours*, PUF, Paris, 2017, 461 p.

²⁷ Christian Wenkel, « La marge de manœuvre des parlementaires en l'absence de relations officielles. Le cas de la RDA (1967-1976) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2012/1, n° 17, p. 77-92.

Bachar al-Assad. Les outils de communication sont ainsi pleinement mobilisés, montrant les dividendes que ces acteurs escomptent tirer des visites²⁸.

Enfin, une dernière figure, celle du « continuateur », pourrait relever non pas du positionnement politique ou de l'image que le parlementaire souhaite projeter de sa propre action lors de sa mandature, mais de convictions. Certains voyages en Syrie semblent ainsi motivés par la volonté de se faire les garants, sur place, d'un héritage français figé et idéalisé. Nous pensons ici en particulier à des délégations plus monopartisanes, souvent de droite, défendant la conviction d'une communauté d'intérêt et de destin entre la France et la Syrie, et promouvant certains segments d'acteurs locaux comme étant susceptibles d'approfondir ces relations. Ainsi sont multipliés les pèlerinages sur des sites évoquant une ancienne présence française. Notons qu'il n'est pas alors question, pour le régime syrien, contrairement au nationalisme arabe qu'il revendique, de décrier un néocolonialisme, par exemple lorsque la délégation française de février 2015 visite l'hôpital français Saint-Louis à Damas. L'instrumentalisation de la communauté chrétienne en est un autre exemple marquant²⁹. En mars 2016, une visite parlementaire est organisée pour Pâques en soutien aux chrétiens d'Orient³⁰, à laquelle participe l'association SOS Chrétiens d'Orient. En janvier 2017, trois députés – Thierry Mariani, Nicolas Dhuicq et Jean Lassalle –, se rendent à Damas puis Alep, pour y passer le Noël arménien « *en solidarité avec les Chrétiens d'Orient* ». Ils assistent à la messe en l'église Sainte-Marie d'Alep, saluant la « *libération* »³¹ de la ville qui vient d'être reprise par le régime et ses alliés au prix de semaines de bombardements.

Parallèlement à l'enchevêtrement entre ces figures, les parlementaires jouent sur l'ambiguïté du statut de leur voyage. Leur fonction électorale permet d'entretenir le flou sur sa dimension officielle, alors que sont employés de manière équivalente les vocables de « voyage privé » ou de « mission d'information ». Un épisode précis montre la fluidité entre les registres, et la volonté de ne pas trancher.

La visite parlementaire du 5 janvier 2017 a lieu quelques semaines après la reprise d'Alep-Est par le régime et ses alliés, et après la déclaration du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, selon laquelle « *Alep est désormais synonyme d'enfer* ». Aussi cette visite suscite-t-elle des réactions, dont les médias français se font les échos. Invité sur la radio RTL le 9 janvier, le député Thierry Mariani, qui a effectué son troisième voyage à Damas depuis le début du conflit, mobilise successivement la palette des figures que nous avons décrites, d'abord le parlementaire de terrain et libre de ses opinions :

« Je suis un élu de la Nation qui a sa liberté d'opinion. Je crois qu'on est dans un État où on prône la séparation des pouvoirs, permettez que les députés aient des opinions différentes par moment de ce gouvernement. Je ne représente pas la France, je représente simplement une opinion d'un parlementaire [...] C'est la moindre des choses par moments de se rendre sur le terrain, pour voir exactement ce qui se passe en réalité [...] j'estime qu'en tant que député c'est mon boulot ».

Relancé par les journalistes sur ses motivations, il construit par touche la figure multiple et complexe du député qui se rend à Damas, pour y rencontrer les responsables syriens dénoncés

²⁸ À plusieurs reprises, on note que le public visé est bien l'électorat français, avec une multiplication sur place de référents nationaux. En octobre 2015, en visitant Homs, Christian Hutin, évoque le souvenir de sa ville natale, Dunkerque, détruite en 1945. Se référant à la même séquence historique, l'argument du général De Gaulle, qui n'a pas refusé de parler à Staline en 1945, est par ailleurs récurrent.

²⁹ La question de la protection des chrétiens d'Orient est soulevée au parlement bien avant la dynamique des visites à Damas, dès le 11 octobre 2011, dans une question au gouvernement posée par Christian Vanneste (LR).

³⁰ Plusieurs comptes Twitter de parlementaires affichent d'ailleurs la lettre « n » (pour nœud), symbole d'une solidarité avec les populations chrétiennes de la région.

³¹ Compte Twitter de Thierry Mariani, 8 janvier 2017.

par une partie de la communauté internationale pour leurs crimes contre des civils. Il y parvient par un nouveau glissement, passant de la défense d'une posture personnelle, une mission – « *c'est mon boulot* » –, pour arriver à l'argument de l'efficacité : « *Aujourd'hui, que ça nous plaise ou non, le président syrien est un acteur incontournable [...] si on veut ce processus de paix, on est condamné à discuter dans un premier temps avec le président Assad* ». Il rappelle alors l'assassinat de l'ambassadeur Louis Delamare à Beyrouth en 1981, suivi quelques années plus tard de la visite à Damas du président François Mitterrand, revendiquant un héritage réaliste dans les relations à adopter avec le régime syrien.

Cet échange, et le soin mis par le député à ne pas choisir entre les postures, montre toute l'ambiguïté de l'action diplomatique de ces parlementaires. Elle se veut légitimiste – reconnaissance du président syrien –, tout en étant contestataire par rapport à la ligne officielle du pays dont ils sont des élus. Au fil des voyages, on note une évolution et une épaisseur de ces rôles, pour devenir des missions à objectifs multiples.

S'ils sont un outil pour le parlementaire, ces voyages revêtent également un intérêt stratégique pour le régime syrien, constituant une véritable ressource politique.

III. « Recevoir » : un outil de survie pour le régime syrien

Pour le régime syrien, l'intérêt de ces visites se cristallise autour de deux moments : le voyage et le retour.

Tout d'abord, la démarche – et la couverture médiatique qui peut en être faite (bien plus importante dans les organes du régime syrien qu'en France) – donne aux deux parties l'illusion de compter. En France, la vie parlementaire ne semble pas affectée par ces initiatives, que les questions au gouvernement ne mentionnent que rarement. Tout au plus note-t-on des condamnations indirectes, comme celle de Bruno Le Roux : « *Il faut se méfier des initiatives qui, sous couvert d'action, conduisent à des impasses et rendent impossible une solution politique* »³². Mais les visites ne peuvent être ignorées de l'Élysée, qui les « *déplore* ». En février 2015, le Premier ministre, Manuel Valls, évoque au sujet de la visite parlementaire une « *faute morale* »³³. Cette prise en compte, sur le ton de la condamnation, est déjà une forme de reconnaissance de l'existence d'initiatives alternatives à la politique menée.

Ce sentiment de pouvoir compter est amplifié par la distorsion entre leur rôle politique en France, et le rang des personnalités rencontrées en Syrie. En effet, les missions en Syrie ne relèvent pas de l'échange parlementaire, comme lors des séquences classiques de relations entre deux pays : le niveau des interlocuteurs choisis donne l'impression aux participants qu'ils sont en mesure de proposer une alternative à la politique de rupture. Ces honneurs flattent les parlementaires et confortent une surévaluation de leur propre rôle. Là encore, comme en contexte de Guerre froide lors de démarches auprès de pays du bloc soviétique, « *les parlementaires [se sentent] investis d'une mission : ils se considèrent comme les pionniers de la détente, quasiment les explorateurs d'une terra incognita socialiste, et les personnalités de haut rang qu'ils rencontrent à l'Est les encouragent dans cet état*

³² Il poursuit : « *Il faut se méfier des arrières pensées qui, sous prétexte de nous aider à combattre sur un front, renforceraient l'autre et condamneraient la paix. Devant les Nations Unies, le Président de la République a réaffirmé nos positions, en affirmant notamment que rien ne pouvait être engagé qui viendrait absoudre le pouvoir syrien de ses crimes* », question au gouvernement de Bruno Leroux (PS), 30 septembre 2015.

³³ La visite est également récusée par une partie de l'hémicycle, par la commission des Affaires étrangères présidée par Elisabeth Guigou, le ministère des Affaires étrangères ou encore le parti socialiste.

d'esprit »³⁴. Sans rapport avec leur statut réel, voire compensateur d'un rôle limité à l'échelle nationale, le niveau de ces rencontres en fait les avant-gardistes de la relance.

Symétriquement, l'accueil réservé par le régime syrien, en décalage avec la portée politique de la délégation, montre les attentes et l'instrumentalisation qui peut être faite de ces visites. La délégation de janvier 2017 échappe ainsi à la file d'attente au poste-frontière, pour entrer en territoire syrien devant les caméras de télévision. La disproportion est évidente. Le discours est présent pour amplifier l'impression de visites de haut rang, porteuses de potentielles ouvertures : en février suivant, cette fois à destination de l'opinion publique française, Bachar Al-Assad Assad affirme qu'un des membres de la délégation des parlementaires français était un membre des services de renseignement³⁵.

L'illusion de puissance et de pouvoir infléchir le cours politique des événements, de part et d'autre, est donc symétrique. Mais là où elle figure comme un instrument politique pour les parlementaires français, elle est un mode de survie pour le régime syrien. Chaque visite est ainsi l'occasion de déclarations soigneusement préparées, qui posent le cadre de la démarche. Celles-ci consistent d'abord à souligner les incohérences de la politique française – dont l'exécutif ostracise le régime, alors que d'autres élus de la Nation rencontrent le président syrien. En février 2015, le site de l'agence de presse syrienne diffuse en français un article dans lequel il est écrit que le président Assad souligne « *le rôle important que jouent les parlementaires dans la rationalisation des politiques gouvernementales de façon à réaliser les intérêts des peuples* »³⁶. Le régime fait volontiers de ces visites une première étape vers une normalisation inévitable. Là encore, le processus a pu être observé dans d'autres circonstances. Comme l'explique Émilie Robin Hivert à propos des contacts parlementaires avec l'Est, « *la RDA a particulièrement misé sur eux pour s'imposer comme une réalité internationale et forcer une reconnaissance de facto* »³⁷. Plus qu'une dissidence, la simple visite parlementaire dans un contexte de crise, serait le signe annonciateur d'un retour à la normale.

Enfin, les parlementaires français à Damas deviennent les témoins et les supports d'une critique de la politique française. Nous désignons ici les moments où ils recueillent les déclarations de Bachar Al-Assad ou de proches du régime. Par exemple, en septembre 2015, la venue de trois élus français est l'occasion pour Jihad Lahham, président du parlement syrien, de s'en prendre directement à la France. Alors que le calendrier coïncide avec les premières frappes françaises contre l'État islamique en Syrie, il les qualifie d'« *agression* » contre son pays³⁸. Certains membres des délégations participent alors volontiers à la critique, que la presse syrienne s'empresse de relater. En février 2015, la *Syrian Arab News Agency* consacre un article à la vision défendue par les parlementaires en visite à Damas, notamment les propos du député Jacques Myard, dénonçant la politique de son pays comme étant « *à courte vue* »³⁹. Elle reprend quelques semaines plus tard un de ses communiqués dans lequel

³⁴ Émilie Robin Hivert, « Les contacts parlementaires avec l'Est (1947-1958) : des relations tributaires de la guerre froide », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2012/1, n° 17, p. 37-49, p. 47.

³⁵ « *Bien sûr le gouvernement français a déclaré qu'il s'agissait d'une délégation parlementaire, mais qu'il n'était pas concerné et qu'il désapprouvait. Ce n'est pas vrai : il y a bien entendu plusieurs canaux de communications* », interview de Bachar Al-Assad, *Europe 1 et TF1*, 16 février 2017.

³⁶ « Le président Al-Assad à une délégation française : "La Syrie œuvre toujours pour renforcer ses relations avec les autres pays sur la base du respect de la souveraineté" », *Syrian Arab News Agency*, 25 février 2015.

³⁷ Émilie Robin Hivert, « Les contacts parlementaires avec l'Est (1947-1958) », *op. cit.* p. 46.

³⁸ « Nouvelle visite de parlementaires français en Syrie », *France 24*, 1^{er} octobre 2015.

³⁹ « Des députés français appellent leur gouvernement à coopérer avec la Syrie dans la lutte anti-terroriste », *Syrian Arab News Agency*, 27 février 2015.

il dénoncerait « *un amateurisme inquiétant* » de la part de la France⁴⁰. Il s'agit de montrer, par des voix extérieures, que la condamnation de la politique française et la reconnaissance du régime syrien comme incontournable, seraient des postures répandues. Si la dissidence n'est pas tolérée dans le système syrien, elle est ainsi surexploitée lorsqu'elle concerne d'autres pays dans lesquels des discours, certes minoritaires, sont conformes aux intérêts de Damas.

Finalement, dernier moment de la séquence politique des visites parlementaires, intervient le retour en France. Les dividendes escomptés des visites sont alors exprimés à travers la revendication d'un rôle institutionnel du parlementaire en politique étrangère. Le rappel au règlement⁴¹ par Jacques Myard à l'Assemblée nationale le 4 novembre 2015, donne une clé de lecture de la visite qu'il a effectuée à Damas : « *Je tiens [...] à protester contre l'organisation de ce débat sur la politique étrangère de la France, qui va être évacuée en quelques minutes à un moment où la situation internationale va à vau-l'eau, où nous faisons face à des flux migratoires incessants, où nos troupes se battent en Afrique et où la situation en Syrie devient manifestement dramatique. Il est honteux, je le dis comme je le pense, que nous donnions aux Français cette image du Parlement en matière de politique étrangère* ».

Le retour est surtout le temps du « rendre compte » d'une certaine vision des faits, qui remplit une fonctionnalité politique. Au motif de s'informer sur place, les parlementaires apportent à Bachar al-Assad le soutien symbolique d'élus français. Ils donnent surtout accès au discours officiel syrien à de nouvelles arènes et de nouveaux réseaux institutionnels, lui servant de véritable caisse de résonance. Ce motif de la récupération est d'ailleurs celui sur lequel ils sont critiqués, tant par l'exécutif (un « *voyage qui fera inévitablement l'objet d'une récupération politique de la part du régime de Damas* », écrit le cabinet de Jean-Marc Ayrault en avril 2016) que par le président de l'Assemblée Claude Bartolone, ou la présidente de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée, Élisabeth Guigou, qui parle dès octobre 2015 d'instrumentalisation.

La méfiance sur le contrat qui les lie au régime à leur retour, et la perte d'indépendance au profit des intérêts d'un pays tiers ne manquent pas d'être soulignés. De la même manière qu'en pleine Guerre froide : « *les initiatives parlementaires sont considérées avec suspicion par les milieux diplomatiques, inquiets des risques de manipulation ou d'instrumentalisation* »⁴².

Conclusion

Il reste difficile de saisir ce que les élus qui empruntent le chemin de Damas à partir de 2015 représentent. Sont-ils à rapprocher d'acteurs semi-officiels, de groupes de pression ou encore d'acteurs d'initiatives privées ?

On perçoit bien toutefois, tant de la part des parlementaires que du régime syrien, la volonté de surévaluer ces visites. D'ailleurs la démarche n'est-elle pas strictement française ni occidentale, que l'on songe aux visites de groupes de parlementaires tunisiens en mars puis en août 2017, sur le même motif de trouver en Bachar Al-Assad un partenaire de la lutte contre le terrorisme.

Cette « diplomatie de parlementaires » n'existe que parce que l'exécutif a fait le choix de la rupture. Mais sans surprise, ces élus se trouvent incapables de faire avancer les dossiers bilatéraux, dont le ressort reste aux mains de la présidence. Les résultats tangibles s'analysent

⁴⁰ « Jacques Myard qualifie les déclarations de Kerry sur la Syrie de "gifle cinglante" pour la diplomatie française », *Syrian Arab News Agency*, 17 mars 2015.

⁴¹ Permis par l'article 58, paragraphe 1 du règlement de l'Assemblée nationale.

⁴² Emilia Robin Hivert, « Les contacts parlementaires avec l'Est (1947-1958) », *op. cit.*, p. 47.

davantage en termes de constitution de réseaux, souvent plus personnels que publics. Notons enfin que dans la trajectoire de carrière qui aurait pu bénéficier de la visibilité de ces visites, l'effet a également été limité, la plupart des parlementaires évoqués dans cet article ayant perdu leur mandat électif lors des législatives de juin 2017.

Même si le cadre et les acteurs parlementaires de ces voyages dépassent les groupes d'amitié France-Syrie, la publicité autour de ces initiatives a suscité la volonté de les suspendre. Prenant acte des évolutions en cours depuis 2011, le groupe d'amitié à l'Assemblée nationale est transformé en 2017 en Groupe d'étude à vocation internationale (GEVI)⁴³. Ce type de relation parlementaire est celui adopté pour les entités au statut étatique contesté ou incertain (le Saint-Siège, Taïwan, Palestine, Kosovo) ou ceux avec lesquels les relations sont complexes (Birmanie, Libye, Corée du Nord).

L'adoption de ce cadre pour les relations parlementaires franco-syriennes ne lève pas totalement l'ambiguïté de la relation effective entre les deux pays. Mais elle atteste d'une réorientation de l'enceinte parlementaire sur la question syrienne. Le GEVI se veut être une « *source de réflexions et d'interrogations autour de la résolution du conflit syrien* », à travers des rencontres, événements et interpellations auprès des acteurs concernés, et souhaite « *(re)donner toute l'ambition de la voix parlementaire* »⁴⁴ afin d'apporter des propositions en soutien au corps diplomatique. La réunion constitutive rappelle ainsi clairement que l'activité du GEVI portera *sur* la Syrie, sans inclure – comme ce serait le cas pour un groupe d'amitié *stricto sensu* – des relations officielles avec le parlement syrien.

Deux activités ont été organisées à ce jour : une rencontre avec des médecins de l'organisation SAMS (Syrian American Medical Society), interrogés sur les difficultés rencontrées et leurs attentes ; et en février 2018, une projection-débat autour du documentaire *Les derniers hommes d'Alep*⁴⁵, projeté auparavant au parlement britannique. Cet événement, mis en place avec l'organisation internationale *Crisis Action*, témoigne d'une réorientation majeure des activités du groupe. Il s'agit à la fois d'affirmer un engagement aux côtés des civils et d'explorer des pistes d'actions nouvelles, au moment où la reprise par le régime de la Ghouta orientale met en lumière l'impuissance de la diplomatie française, y compris au Conseil de sécurité des Nations Unies. Tant des moyens d'action classiques – option d'une audition à la commission des Affaires étrangères – que des pistes innovantes – à l'image du parlement britannique qui étudierait la possibilité d'employer des drones civils pour soulager les zones assiégées, ou encore l'emploi de comparaisons de chiffres à l'échelle d'une circonscription (nombre de morts, d'enfants déscolarisés...) – ont été évoqués. Symboliquement, à l'issue de la séance, une petite boîte contenant un débris de la ville d'Alep a été remise aux députés présents ou à leur assistant⁴⁶.

Cette nouvelle forme de « diplomatie de parlementaires » sur la crise syrienne, qu'il faudra observer sur un temps plus long, s'inscrit en faux contre les visites que nous avons décrites. Mais elle partage avec elles l'idée que la politique parlementaire, échappant aux pesanteurs de l'exécutif, peut être source de créativité et constituer un atout en politique étrangère.

⁴³ En 2017, ce groupe est composé de Philippe Chalumeau (REM, président), Françoise Dumas, Guillaume Gouffier-Cha, Sonia Krimi (vice-présidents, REM) et Marie-France Lorho (secrétaire, NI).

⁴⁴ Entretiens avec des équipes parlementaires françaises, mars 2018.

⁴⁵ Le documentaire *Les derniers hommes d'Alep*, nominé pour les Oscars, suit la vie et l'engagement des Casques Blancs syriens dans les dernières semaines avant la chute d'Alep.

⁴⁶ Observation participante, février 2018.